



STRICTEMENT INTERDIT À L'ÉTANG DU GRAND BORNE



Les armes à feu
et feux d'artifice
ainsi que la chasse



La navigation et
la baignade
même partielle
(pieds dans l'eau)

Les feux au sol



Le quad, l'équitation, la moto-cross



La pêche par temps
de grand vent



Le camping



Animaux en
liberté interdit !
Les animaux doivent
être tenus en laisse et
déjections ramassées

TOUT CE QU'IL FAUT RESPECTER À L'ÉTANG DU GRAND BORNE



Utilisation de barbecue sous
votre entière responsabilité
(hors sous bois)
et limité à 1 par famille.
Uniquement charbon à bois



La vitesse est limitée à 10km sur
tout le pourtour de l'étang



Les véhicules doivent être
stationnés sur la partie haute
du chemin afin de laisser
l'accès libre aux promeneurs
côté étang



Les enfants pêchent sous l'entière
responsabilité des parents.
L'étang n'est pas une pataugeoire

Le verre ne doit être ni jeté à la
poubelle, ni laissé sur place. Merci
de le ramener avec vous.



Laisser les lieux et sanitaires propres.

Le tri sélectif est obligatoire.

Les bouteilles vides doivent être débarrassées
et emmenées par les utilisateurs
sous peine d'exclusion



Abri de pêche pour les carapistes
autorisés de 19h à 8h

Les têtes et viscères
doivent être jetées à l'eau



LES CONDITIONS DE PÊCHE

Ouverture de la pêche le Mercredi 5 avril 2023

3 lignes maximum par pêcheur (1 ligne friture + carpite)
2 lignes durant le Week-end de l'ouverture du brochet

Jusqu'au 1^{er} mai, sans moulinet (sauf Carpistes)

À partir du 4 mai, avec ou sans moulinet

Toute prise doit être transportée morte

Le poisson chat ne doit pas être remis à l'eau (nuisible)



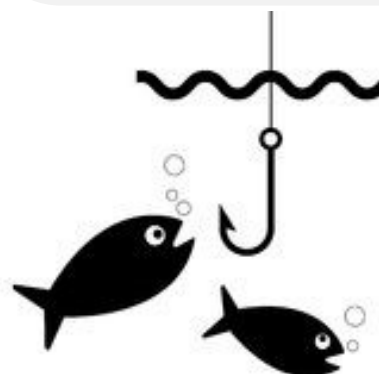
Leurres autorisés

LES HÂMEÇONS

Les hameçons triples sont interdits

Hameçon simple : pêche au vif et pêche aux leurres souples (virgules, twists, spinnerbaits)

Hameçon double : pêche au rapala dur, poisson nageur, cuillère



Ouverture du brochet

30 avril 2023

> à 60 cm

1 par jour et par famille

1 canne brochet vif

1 canne friture

Aucun invité

**Interdit de quitter le poste :
les pêcheurs doivent rester
près de leurs cannes.**

Week-end réservé au
brochet. Les black-bass
doivent être remis à l'eau.

Week-end carpes dates à définir

« No-Kill »

**Les carpes doivent être remis
à l'eau**

Abris de nuit, sacs de couchage,
coussins autorisés seulement de
19h à 8h du matin

=> à démonter la journée

*/!\ interdit de la passerelle à la
maison du gardien*

La friture et la tanche

**Pêche uniquement destinée à
la consommation personnelle
(et raisonnable)**

**Par grosse chaleur, remettre
le poisson à l'eau avant le soir**



Leurres
interdits

**Le CAS décline toute responsabilité en cas d'incident ou accident
dû au non-respect du présent règlement. Votre responsabilité est engagée.**

Le Président du CAS
Joël REY

